

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT N° RS12-076 CONCERNANT UN ELEMENT DE CONSTRUCTION

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'objet soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L 165-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Cette conformité peut être attestée par les certificats de qualification reconnus par le Ministère de l'Industrie.

En cas d'émission du présent procès-verbal par voie électronique et/ou sur support physique électronique, seul le procès-verbal sous forme de support papier signé par le CSTB fait foi en cas de litige. Ce procès-verbal sous forme de support papier est conservé au CSTB pendant une durée minimale de 10 ans.

La reproduction de ce procès-verbal n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Il comporte **6** pages et **3** pages d'annexes.

A LA DEMANDE DE :

SINIAT SA
500 Rue MARCEL DEMONQUE
84915 AVIGNON CEDEX 9

Laboratoire pilote agréé du Ministère de l'Intérieur (Arrêté du 05/02/1959)

Laboratoire agréé du Ministère chargé de la Marine Marchande
et de l'Assemblée Plénière des Sociétés d'Assurance Dommages

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT

SIÈGE SOCIAL > 84 AVENUE JEAN JAURÈS | CHAMPS-SUR-MARNE | 77447 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 2

TÉL. (33) 01 64 68 83 26 | FAX. (33) 01 64 68 83 35 | www.cstb.fr

MARNE-LA-VALLÉE | PARIS | GRENOBLE | NANTES | SOPHIA-ANTIPOLIS

CONCERNANT

Essai de résistance au feu d'une contre cloison

TEXTES DE REFERENCE

Arrêté du 22 mars 2004

NF EN 13501-2 (mai 2004)

DATE DE L'ESSAI

2 octobre 2012

DUREE DE VALIDITE

Ce procès-verbal de classement et ses éventuelles extensions sont valables jusqu'au :

2 OCTOBRE 2017

RAPPORT DE REFERENCE

Rapport d'essais n° RS12-076

PROVENANCE ET CARACTERISTIQUES DES ECHANTILLONS

Matériau présenté par	: SINIAT SA
Marque commerciale	: PREGY
Fabricant	: SINIAT SA
Provenance	: Usine de SAINT LOUBES (33)

1. INTRODUCTION

Le procès-verbal de classement de résistance au feu définit le classement affecté à la contre cloison conformément aux modes opératoires donnés dans la norme NF EN 13501-2(mai 2004).

2. DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ELEMENT

(Les dimensions sont données en mm).

Ossature	Les lisses haute et basse de la contre cloison sont réalisées par un rail R48 chevillé au béton au pas de 500. Au niveau de chaque rive verticale est disposé un montant M48 chevillé au béton au pas de 500.
	Des montants intermédiaires, accolés dos à dos et fixés entre eux au pas 1000, sont disposés à entraxe 900. Un jeu de dilatation de 15 mini est réservé en partie haute des montants par rapport au fond de la lisse. Aucune fixation n'est mise en œuvre à la jonction des rails et des montants.
Parement et finition	Le parement est réalisé sur une seule face. Il est constitué d'une triple peau en plaque de plâtre « PREGYPLAC BA 18S » d'épaisseur 18 à bords amincis. La 1 ^{ère} peau, disposée horizontalement est fixée par des vis Ø 3,5 x 35 au pas 450 maxi. Les 2 ^{ème} et 3 ^{ème} peau, disposées verticalement, sont fixées respectivement par des vis Ø 3,5 x 55 et Ø 3,5 x 70 au pas maxi de 250. Toutes ces fixations viennent se reprendre sur les éléments de l'ossature (lisses, montants, montants intermédiaire). Les fixations des parements sont disposées à 20 mini du bord des plaques. L'orientation des plaques de plâtre de la première peau étant horizontale, et verticale pour les 2 ^{ème} et 3 ^{ème} peau. La jonction des plaques est effectuée bord à bord. Des joints horizontaux peuvent être mis en œuvre au niveau des 2 ^{ème} et 3 ^{ème} peau à une hauteur de 2600 maxi. Un jeu de 10 est réservé en partie haute entre le parement et le chant de la baie maçonnerie. Les joints entre plaques et les cueillies sont traités à l'aide d'un enduit à joint dans lequel est marouflée une bande à joint. Les têtes de vis sont également traitées à l'aide du même enduit. La finition à l'enduit est réalisée en deux passes espacées de 24 heures.

Voir les plans de l'élément, annexes n° 1 à 3

3. REPRESENTATIVITE DE L'ELEMENT

Par ses matériaux issus de fabrication courante, par son principe de montage in-situ, l'élément mis en œuvre dans des conditions observées par le laboratoire, et conformément à la notice de mise en œuvre fournie par le fabricant, peut être considéré comme représentatif de la réalisation courante actuelle.

Il donne lieu à la délivrance d'un procès-verbal confirmé.

4. RAPPORTS D'ESSAIS ET RESULTATS DES ESSAIS EN APPUI DU PRESENT CLASSEMENT

4.1. Rapport d'essais

Ce procès-verbal de classement est associé au rapport d'essais n° RS12-076.

Organisme ayant réalisé les essais	Adresse de l'organisme	N° de notification / statut de l'organisme	N° de référence du rapport d'essais	Date de réalisation de l'essai
CSTB	84 avenue Jean Jaurès Champs sur Marne 77447 Marne la Vallée Cedex 2 FRANCE	Laboratoire agréé par le Ministère de l'Intérieur selon l'arrêté du 5 février 1959	RS12-076	02/10/2012

Le rapport d'essais a été établi au nom du Demandeur du présent procès-verbal de classement.

4.2. Résultats de l'essai

Conditions d'exposition :

Courbe température / temps : $T = 345 \log_{10}(8t + 1) + 20$

Résultats de l'essai :

Etanchéité au feu

Inflammation soutenue à	170 minutes
Inflammation du tampon de coton à	169 minutes
Pénétration ou déplacement d'un calibre d'ouverture	170 minutes

Isolation thermique

164 minutes

5. CLASSEMENTS ET DOMAINE D'APPLICATION DIRECTE

5.1. Référence du classement

Le présent classement a été prononcé conformément à l'article 7.5.2.3 de la norme NF EN 13501-2.

5.2. Classements

L'élément, objet du présent procès-verbal de classement, est classé selon les combinaisons suivantes de paramètres et de performances. Aucun autre classement n'est autorisé.

E	120
EI	120

5.3. Conditions de validité des classements

5.3.1 A LA FABRICATION ET A LA MISE EN ŒUVRE

L'élément et son montage doivent être conformes à la description détaillée donnée dans le rapport d'essais n° RS12-076, celui-ci pouvant être demandé sans obligation de cession du document en cas de contestation sur l'identification de l'objet.

5.3.2 CONDITIONS D'EXPOSITION

Feu coté ossature métallique.

5.3.3 DOMAINE D'APPLICATION DIRECTE

Pour conserver la validité des classements, les extensions de réalisation ne peuvent être faites qu'en application du domaine d'application directe de la norme NF EN 1364-1 ou conformément à des extensions formulées par le laboratoire.

Extension en largeur

La largeur de la cloison n'est pas limitée.

Extension en hauteur

La hauteur de la cloison est limitée à 4 m.

Construction support

Paroi en béton homogène de masse volumique $\geq 2200 \text{ kg/m}^3$ et d'épaisseur supérieure à 200.

Fait à Marne-la-Vallée, le 20 décembre 2012

Le technicien responsable de l'essai
Pôle Moyens d'Essais Fixes



Cédric PHAROSE

Le Responsable du Pôle « Moyens d'Essais Fixes »
Division Etudes et Essais Résistance au Feu

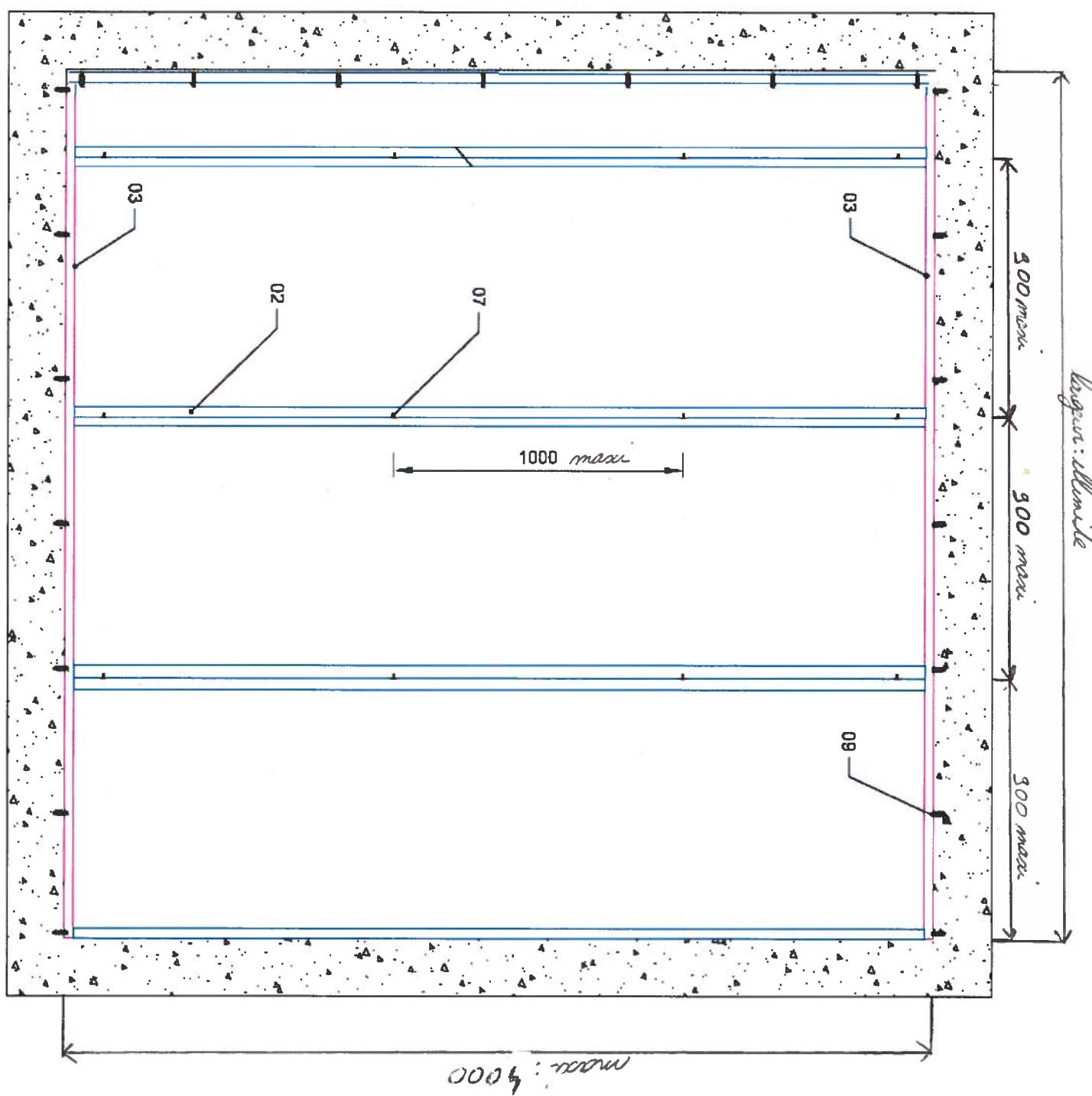


Romuald AVENEL

FIN DU PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT

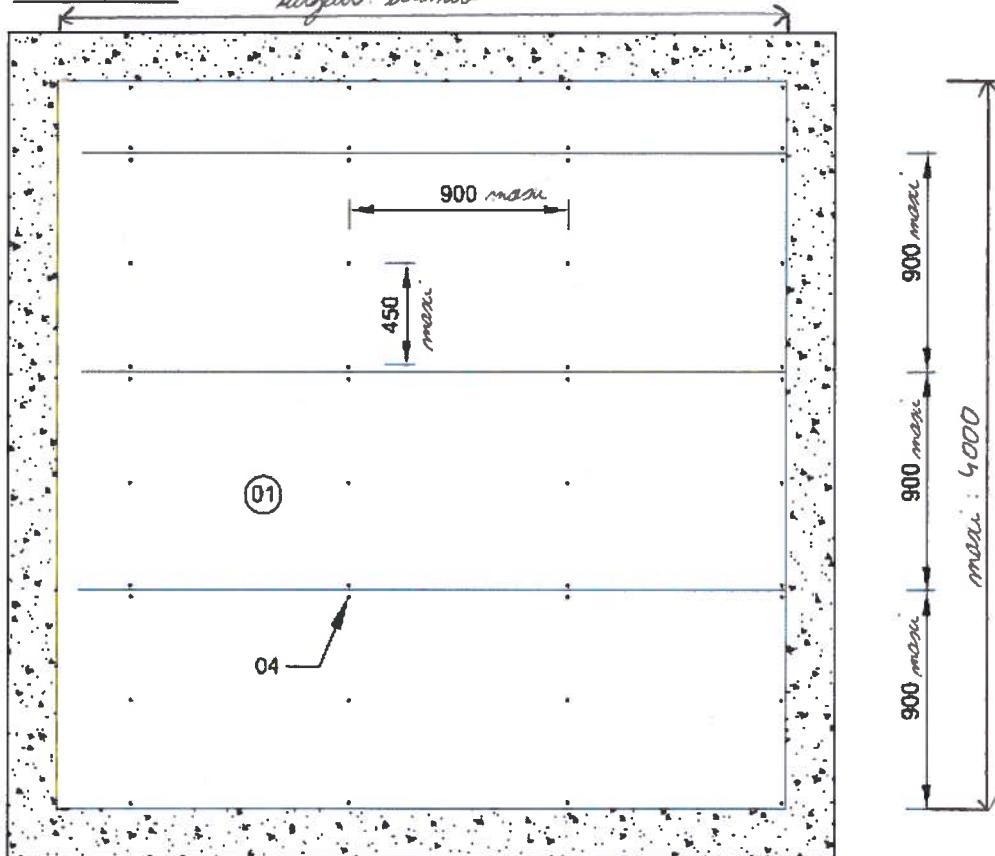
02- Montant PREGYMETAL M48 Std accolés
 03- Rail PREGYMETAL R48
 09- Vis et Chevilles tous les 500mm
 07- Vis PREGY RT421 x 13

OSSATURE



1 ère peau

largeur: illimité



2 ième peau

900 maxi 900 maxi 900 maxi

01-PREGYPLAC BA18 S
04-Vls PREGY TF212x35
05-Vls PREGY TF212x55

(01)

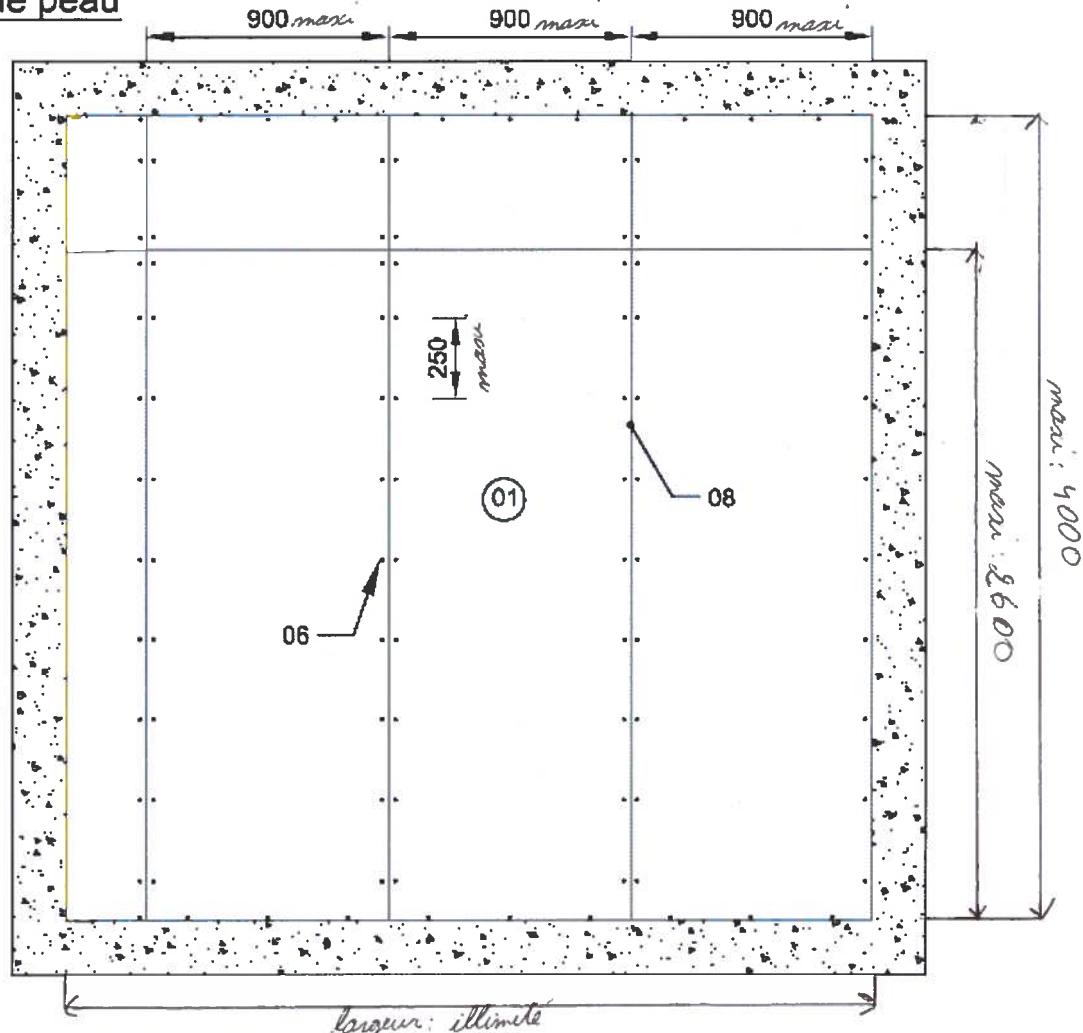
250 maxi

05

maxi: 3000
maxi: 4000

largeur: illimité

3 ième peau



01- PREGYPLAC BA18 S

06- Vls PREGY TF212x70

08- Bande à joint+ enduit PREGYLYS P35